



République Française

**Département de
l'Aube**

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Les Noës-près-Troyes

SEANCE DU 4 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	18	18 + 4 pouvoirs

Date de convocation
24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, Maire.

Présents : **Elvedin CAUSEVIC, Rachid CHADID, Charline CHARRIER, Frédéric COGNON, Michel DEBANA, Marlène DUTERTRE, Allison ECHELIN, Damien GUIBORAT, Véronique JORDY, Jean-Michel LALLEMAND, Philippe LEMOINE, Sylvie LEROY, Ringo MARAIS, Nicolas MORIS, Maria NARDEAU, Sandrine PEILLET, Didier PELOIS, Anabelle VALLOIS.**

Absents : **Guillaume DUCELLIÉ.**

Représentés : **Jean-Pierre ABEL pouvoir donné à Anabelle VALLOIS, Pascale CARDOT pouvoir donné à Marlène DUTERTRE, Stéphanie GRAND pouvoir donné à Damien GUIBORAT, Ilham SOUKRI pouvoir donné à Rachid CHADID.**

Madame Allison ECHELIN a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Adoption des tarifs 2026-2027 de l'Ecole Municipale de Musique (EMM)

N° de délibération : 2026_05_10

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	4	22	0	0	0



Marlène DUTERTRE, rapporteur,

La saison musicale 2026-2027 allant du 21 septembre 2026 au 25 juin 2027, l'Ecole Municipale de Musique proposera les cours suivants :

- éveil musical ;
- initiation musicale ;
- moins de 18 ans :
 - o formation musicale en cours collectifs ;
 - o formation instruments en cours individuels ;
- 18 ans et plus :
 - o perfectionnement instruments en cours individuels ;
- chorale.

Les inscriptions auront lieu courant juin 2026 et il convient par conséquent de définir dès à présent les tarifs pour la prochaine saison. Pour cela, il vous est proposé de définir les tarifs suivants soit :

COURS	NOYATS	EXTERIEURS
Éveil musical	110 €	170 €
Initiation musicale	110 €	170 €
Formation musicale en cours collectifs - 18 ans	180 €	270 €
Formation instruments cours individuels - 18 ans	180 €	270 €
Perfectionnement instruments cours individuels + 18 ans	280 €	370 €
Chant :		
- en complément d'une inscription à un autre cours	0 €	0 €
- seul cours suivi :		
<i>moins de 18 ans</i>	90 €	135 €
<i>18 ans et +</i>	140 €	185 €

Les livrets d'études utilisés pendant les cours de formation musicale en cours collectifs sont achetés par les familles.

Réductions exceptionnelles pour les familles :

- moins 10% pour l'inscription d'un 2^{ème} élève (2 enfants ou 1 parent et 1 enfant) d'une même famille ;
- moins 20 % pour l'inscription d'un 3^{ème} élève (3 enfants, ou 2 enfants et 1 parent, ou 1 enfant et 2 parents) et plus, d'une même famille.

Réductions exceptionnelles - pratique instrumentale :

- La pratique d'un deuxième instrument pourra être exceptionnellement accordée aux élèves qui en feront la demande,



sous réserve de place disponible, et moyennant une cotisation supplémentaire représentant 50% du tarif.

Conditions de facturation :

- facturation de l'année complète dès l'inscription (pas de paiement fractionné) ;
- prorata si inscription en cours d'année (9ème du prix annuel x nombre de mois) ;
- les cours sont dispensés pendant la période scolaire, du 21 septembre 2026 au 25 juin 2027 ;
- toute année commencée est due dans sa totalité. Aucun remboursement ou prorata ne seront accordés.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'ADOPTER les tarifs, conditions d'inscription et de fonctionnement de l'École Municipale de Musique, pour la saison 2026-2027, tels que proposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Philippe LEMOINE,
Maire

